



Code postal
60 140
Téléphone
03.44.73.02.39
Télécopie
03.44.69.26.46
e-mail
mogneville.mairie@wanadoo.fr

Mairie de MOGNEVILLE

DEPARTEMENT DE L'OISE

CANTON de LIANCOURT

SEANCE DU 28 JUIN 2022

Etaient présents :

Les Membres du bureau Municipal,

Mr DELAHOCHÉ Michel, Maire
Mme MARTEL Véronique, adjointe
Mr HERCELIN Pierre, Adjoint
Mme REMOISSONNET Christelle, Adjointe
Mme BACHEVILLIERS Audrey, Adjointe

Les Conseillers Municipaux,

Mme LEFEVRE Josiane, Conseillère
M. PECKSTADT Jean-Claude, Conseiller
Mr PILLON Claude, Conseiller
Mme VEG PORQUEZ Josseline, Conseillère
Mme DUPRE Pascale, Conseillère
Mr TEULADE Nicolas, conseiller
Mr MICHEL Philippe, conseiller

Absents excusés :

Mme MAGUET Isabelle, conseillère (pouvoir à Mr DELAHOCHÉ)
Mr CHEVET Bruno, conseiller (pouvoir à Mme MARTEL)
Mme JOUOT Muriel, conseillère (pouvoir à Mr DELAHOCHÉ)
Mr MAGUET Jean François, Adjoint (pouvoir à Mr PECKSTADT)
Mr BONNEAUD Thierry, conseiller (pouvoir à Mr MICHEL)

Absent :

Mr MOREL Maurice, Conseiller
Mme LEGALL Maryline, Conseiller

Secrétaire de séance :

Mme MARTEL Véronique
est élue Secrétaire de séance.

Dates Légales :

Date de convocation : 21 Juin 2022
Date d'affichage : 23 Juin 2022

Nombre de Conseillers :

EN EXERCICE	19
PRESENTS	12
VOTANTS	17

L'an deux mil vingt-deux, le 28 Juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DELAHOCHÉ Michel, Maire

ORDRE DU JOUR :

- ❖ REGLES DE PUBLICATION DES ACTES REGLEMENTAIRES
- ❖ ACHAT PARCELLE B434
- ❖ ACHAT PARCELLES A292-A294-A323
- ❖ TARIF MAJORE CANTINE/PERISCOLAIRE/ALSH
- ❖ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR CANTINE/PERISCOLAIRE/ALSH
- ❖ PERSONNEL COMMUNAL

Mme BACHEVILLIERS AUDREY EST ARRIVEE A 19H50 (POINT 4)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 22 FEVRIER 2022

Chacun des membres de l'assemblée ayant été destinataire du compte rendu du conseil municipal du 05 Avril 2022, Mr DELAHOUCHE sollicite les observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal **adopte à l'unanimité** et sans réserve le compte rendu de séance du 05 Avril 2022.

17 - REGLES DE PUBLICATION DES ACTES REGLEMENTAIRES

L'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 ont réformé les règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales. Cette réforme entre en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

Les actes pris par les collectivités territoriales entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public et après transmission au contrôle de légalité.

Dès le 1^{er} juillet, la publicité des actes des communes de plus de 3500 habitants sera exclusivement assurée sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, les modalités de publicité devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

Afin de respecter cette nouvelle réforme, Mr le Maire propose de maintenir la publicité de nos actes par publication papier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

18 - ACHAT PARCELLE B434

Mr le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à acheter la parcelle cadastrée B434 lieu-dit Cambray au prix de 350 euros pour une contenance de 11a56ca appartenant à Mme LEBON STEVENS et de l'autoriser à signer les actes notariés correspondant.

Les frais de notaire resteront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

19 - ACHAT PARCELLES A292-A294-A323

Mr le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à acheter les parcelles cadastrées A292 - A294 - A323 au prix de 1500 euros pour une contenance de 2507 m² appartenant aux conjoints MOREL et de l'autoriser à signer les actes notariés correspondant.

Les frais de notaire resteront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

20 - TARIF MAJORE CANTINE/PERISCOLAIRE/ALSH

Mr le Maire propose au conseil municipal de valider un tarif majoré en cas de non réservation au préalable sur le site PERISCOWEB qui sera mis en place à la rentrée de septembre pour les enfants présents afin que les parents soient plus vigilants :

- Périscolaire du matin : 4 euros
- Périscolaire du soir : 8 euros
- Cantine : 10 euros

Ce tarif sera prévu au règlement intérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.
(2 abstentions : Mr HERCELIN - Mr BONNEAUD)

21 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR CANTINE/PERISCOLAIRE/ALSH

Suite à la mise en place des inscriptions et du paiement en ligne du service cantine/périscolaire/ALSH à compter de septembre 2022 (PERISCOWEB), il est nécessaire de modifier le règlement intérieur correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.
(1 abstention : Mr HERCELIN - 1 contre : Mr BONNEAUD)

22 - PERSONNEL COMMUNAL

1) EMPLOI SAISONNIER

Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à créer :

- un emploi d'adjoint technique au service technique pour recruter un agent non titulaire (CDD saisonnier) du 1^{er} juillet 2022 au 28 octobre 2022 sur la base du grade d'adjoint technique, indice brut 367 et majoré 340 (échelon 01), 35h00, et à signer le contrat correspondant.
- un emploi d'adjoint technique au service ménage pour recruter un agent non titulaire (CDD saisonnier) du 11 juillet 2022 au 29 juillet 2022 sur la base du grade d'adjoint technique, indice brut 367 et majoré 340 (échelon 01), 35h00, et à signer le contrat correspondant.

2) POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Depuis le 01/09/2021, Mme MAZIERE Stéphanie occupe un poste d'adjoint d'animation au périscolaire/cantine/ALSH en CDD à 35h00 hebdomadaire. Son contrat arrive à terme au 31/08/2021 et ne peut pas être renouvelé car elle occupe un poste permanent vacant. Son travail étant satisfaisant, Mr le Maire propose de recruter Mme MAZIERE Stéphanie stagiaire pendant 1 an puis selon ses résultats elle sera titularisée. Sa rémunération se fera sur le grade d'adjoint d'animation territorial selon le calcul de sa reprise d'ancienneté.

3) CREATION POSTE

Mr le Maire demande au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial pour faire face aux variations des effectifs à la cantine à compter du 1^{er} septembre 2022. Ce poste sera pourvu par un contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3-5° de la loi du 26 janvier 1984 pour les emplois des communes de moins de 2000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une

autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

En effet, la collectivité dépend de l'Etat en matière de création ou de suppression de classe pour pallier au recrutement du personnel (ATSEM, agents affectés à la cantine).

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans, prolongé par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Nous avons donc besoin de créer un poste d'adjoint technique territorial catégorie C, pour un emploi permanent à temps non complet 11h00 hebdomadaire, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 pour faire face aux fluctuations des effectifs scolaires.

La rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10.

DEPARTEMENT	OISE
-------------	-------------

COMMUNE	MOGNEVILLE
---------	-------------------

N° d'ordre	LISTE DES DELIBERATIONS DU 28 JUIN 2022
17/2022	REGLES PUBLICATION DES ACTES REGLEMENTAIRES
18/2022	ACHAT PARCELLE B434
19/2022	ACHAT PARCELLES A292-A294-A323
20/2022	TARIF MAJORE CANTINE PERISCOLAIRE ALSH
21/2022	MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR CANTINE PERISCOLAIRE ALSH
22/2022	PERSONNEL COMMUNAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL		
NOM	PRENOM	SIGNATURE
DELAHOCHÉ	Michel	
HERCELIN	Pierre	
LEFEVRE	Josiane	
MARTEL	Véronique	
PECKSTADT	Jean-Claude	
PILLON	Claude	
DUPRE	Pascale	
TEULADE	Nicolas	
REMOISSONNET	Christelle	
VEG PORQUEZ	Josseline	
MICHEL	Philippe	
BACHEVILLIERS	Audrey	

